

Avis de transformation de l'assurance vie collective

L'employé affecté par la perte de certaines couvertures aux termes du Régime des chambres de commerce peut demander la transformation de celles-ci en une police individuelle. Il a 31 jours pour soumettre une demande de transformation après la date d'expiration de cette protection. Pour demander cette protection, il ne suffit pas de communiquer avec nous dans les 31 jours suivant la date d'expiration, il faut également faire parvenir à Desjardins Assurances une demande dûment remplie et signée ainsi qu'un dépôt de prime. Le processus se fait en trois étapes :

- l'employé nous fait parvenir le formulaire intitulé *Avis de transformation de l'assurance vie collective*;
- Desjardins Assurances prépare et envoie une soumission pour la transformation de l'assurance vie collective, indiquant les options du régime, ainsi qu'une demande de transformation;
- l'employé retourne la demande et la prime à Desjardins Assurances.

Afin d'éviter de perdre la possibilité de transformer votre assurance vie collective, ne tardez pas à envoyer votre demande.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYÉ

Nom de l'employé _____ N° d'entreprise _____ N° de certificat _____

Fumeur Non-fumeur Date de la perte de protection _____

Perte de protection attribuable à : l'expiration la réduction à l'âge de 65 ans

Les renseignements sur la transformation doivent être envoyés chez : l'employé le conseiller l'entreprise

Les renseignements sur la transformation doivent être envoyés :

Par télécopieur Numéro de télécopieur (_____) _____

Par courriel Adresse électronique _____

Par la poste Adresse _____

Veuillez nous indiquer un numéro de téléphone que nous pouvons utiliser le jour pour communiquer avec vous si nous avons des questions. (_____) _____

Je comprends que ma demande de transformation dûment remplie et ma première prime doivent parvenir à Desjardins Assurances dans les 31 jours suivant la date d'expiration de cette protection aux termes de mon régime d'assurance collective. Je comprends également que si la transformation est devenue nécessaire par suite de l'expiration de la protection de l'entreprise, je dois avoir été assuré(e) sans interruption pendant au moins cinq ans pour être admissible à la transformation.

Signature de l'employé _____ Date _____

Nous vous prions de retourner ce formulaire dûment rempli et signé à notre bureau.

Régime d'assurance collective des chambres de commerce^{MC}

1051, rue King Edward

Winnipeg (Manitoba) R3H 0R4

Télécopieur : 1 800 457-8410

Courriel : chambers@johnstongroup.ca

Cette garantie est établie par Desjardins Assurances.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.